

Mise en œuvre de l'article 224

Analyse de l'interprétation par les sociétés de gestion de la réglementation née de la loi Grenelle II

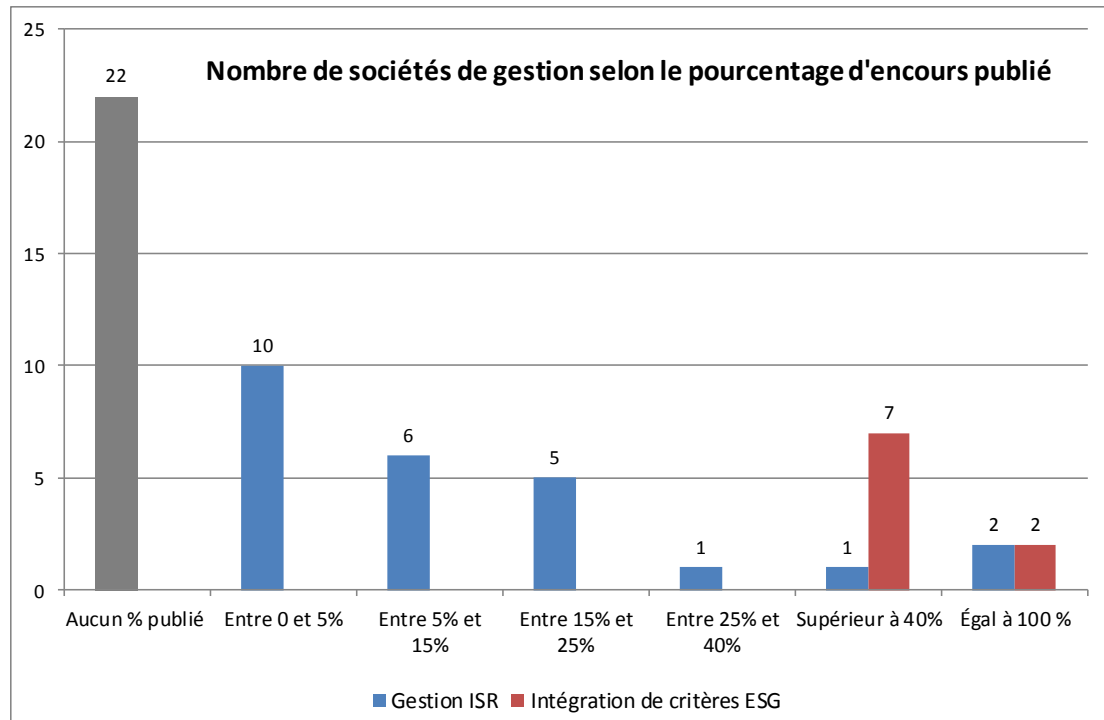
Novethic avait publié en février 2013 un premier bilan sur la mise en œuvre des obligations de transparence découlant pour les sociétés de gestion du décret du 30 janvier 2012, pris en application de l'article 224 de la loi Grenelle II.

Les principales conclusions du bilan publié en février 2013

- Les obligations de présentation de la démarche générale de prise en compte de critères ESG dans leur politique d'investissement, le contenu, la fréquence et les moyens utilisés pour informer les investisseurs sur la prise en compte de ces critères, ainsi que la publication de la liste des fonds prenant en compte simultanément des critères E, S et G sont respectées par près de 90% ou plus des sociétés de gestion.
- En revanche, l'obligation de publier la part des encours des OPCVM ISR dans le montant total des encours gérés n'était respectée que par 2/3 des sociétés. De plus, cette obligation a donné lieu à des divergences d'interprétation dans l'étendue des encours concernés. Certaines sociétés de gestion considèrent en effet prendre en compte des critères ESG pour une proportion très élevée de leurs encours, en comptabilisant la pratique de l'intégration et non uniquement celle de l'ISR stricto sensu.

Pourcentages d'encours publiés par les sociétés de gestion en février 2014

- Un an plus tard, l'application de l'article 224 n'a pas connu d'évolution. Trois sociétés de gestion qui publiaient cette information en 2013 ne le font plus cette année, pour une seule qui en publie pour la première fois cette année.
- 22 des 54 sociétés de gestion étudiées cette année ne publient pas le pourcentage de leurs encours sous gestion ISR. De plus, près d'un tiers des sociétés de gestion publiant un chiffre n'ont pas mis à jour leur site Internet depuis février 2013. Le décret d'application de l'article 224 n'a prévu aucune obligation de mettre à jour annuellement les données publiées sur leur site internet, ce qui est peut être la principale faiblesse de ce dispositif.



- L'écart entre le pourcentage moyen d'ISR et celui de l'intégration ESG est important : 20% pour le premier et 84% pour le second. L'application de l'article 224 pourrait être source de confusion entre ces deux techniques d'investissement responsable qui n'ont pas le même impact sur la gestion financière.
- Une bonne pratique est à noter, celle de publier de manière distincte la part des encours sous gestion ISR et celle pour lesquels une politique d'intégration ESG est appliquée. Aujourd'hui, trois sociétés de gestion le font : Amundi, la Financière de l'Echiquier et Sycomore AM.
- Seules La Financière Responsable et Phitrust appliquent une gestion ISR à l'ensemble de leurs encours. Ces sociétés sont de taille modeste et se sont spécialisées dans l'ISR.
- Novethic n'a pas pu analyser de manière exhaustive les sociétés de gestion non actives sur l'ISR. Celles-ci ont l'obligation de préciser qu'elles ne prennent pas en compte des critères ESG dans leur gestion, ce qui a pu donner lieu à des réponses éloignées de l'objectif de cette obligation, à savoir inciter les sociétés de gestion à le faire. Ainsi la Financière Tiepolo précise sur son site internet : « Dans le cadre de sa politique d'investissement, la Financière Tiepolo a choisi pour l'instant de ne pas prendre en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance [...] Cependant, dans nos critères de sélection des titres, nous tenons compte de la capacité des dirigeants à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attachons une grande importance à leur sens de l'éthique et à la qualité et la transparence de leur communication : « *je fais ce que je dis et je dis ce que je fais* ». »